



RENCONTRES INTERCO'S

Intercos' Outre-mer &

Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

Contribution

Avant-propos

Les Rencontres Intercos' 2018 ont eu lieu sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole du 18 au 21 septembre 2018. Durant 4 jours, élus, directeurs et collaborateurs des intercommunalités d'outre-mer ont pu échanger avec leurs homologues de métropole sur trois thématiques majeures : 1) Le développement économique par l'attractivité du territoire et l'essor économique via le concept d'économie circulaire, 2) Les Fonds Européens : constat et perspectives, 3) Quelles solutions pour l'adaptation au changement climatique ?

Ces Rencontres ont rappelé combien il est important de pouvoir mettre en commun les expériences et échanger sur les spécificités et similitudes entre territoires ultramarins entre eux, et également avec les territoires métropolitains. Si les intercommunalités ultramarines se déplacent dans l'hexagone, ce n'est pas dans le seul but de trouver des réponses à des problématiques auxquelles elles peuvent être confrontées, mais c'est également apporter des expériences « positives » sur différentes thématiques. Car c'est indiscutable ! Les territoires ultramarins brillent par leurs savoir-faire, leurs innovations et ambitions. Les intercommunalités dans leur ensemble, quel que soit le territoire, ont donc toutes intérêt à partager, échanger, se regrouper pour mieux se faire entendre et être force de propositions. Telles sont les missions d'Intercos' Outre-mer.

Relevons toutefois que plusieurs facteurs rendent complexes, et de manière significative, la situation des territoires ultramarins. Si certains ne cessent d'être soulignés, à l'instar de l'éloignement, des difficultés multiples liées à l'insularité, de la vie chère, des difficultés sociales (précarité, taux de chômage élevé et plus particulièrement chez les jeunes de - de 25 ans), d'autres viennent aggraver davantage la situation tels que les impacts du changement climatique ou encore les évolutions liées aux populations qui composent les territoires ultramarins (taux d'évolutions démographiques particulièrement élevés en Guyane et à Mayotte, vieillissement de la population en Martinique et Guadeloupe, « fuite » des cerveaux...). Il est aujourd'hui plus que nécessaire d'accorder une attention toute particulière à ces situations dans l'aménagement actuel et futur de nos territoires respectifs.

Enfin, la multiplication des compétences au profit des intercommunalités, qui s'accompagne souvent d'un sentiment d'inquiétude des élus ne pouvant pleinement répondre aux besoins techniques et financiers que ces transferts génèrent, complique largement l'action des intercommunalités.

Contribution sur la thématique « Le développement économique par l'attractivité du territoire »

Le développement économique au sein des intercommunalités ultramarines s'articule, entre autres, autour de l'attractivité des territoires. Dès lors il est nécessaire :

- De réfléchir sur les relations entre EPCI et Collectivités Territoriales (Régions, Collectivité Territoriale de la Guyane (CTG), Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)...). La réflexion doit être commune et sans leadership d'une collectivité sur une autre ;
- Que les intercommunalités ultramarines bâtissent une véritable stratégie de développement économique basée sur leurs potentialités extraterritoriales, en tenant compte de leur contexte géographique afin de garantir un environnement local favorable ;
- De mettre en adéquation l'offre de formations avec les activités génératrices d'emplois et/ou celles qu'il faudrait voir se développer par rapport au contexte géographique, économique, social et climatique. De miser sur l'expertise, sur la formation de haut niveau pour être à la hauteur de nos ambitions ;
- De travailler davantage sur nos savoir-faire et développer les activités sources de richesses et génératrices d'emplois. De cibler les activités d'avenir et nécessaires au développement. Ex : le numérique. L'accès au web donne l'accès au monde. Le constat aujourd'hui est une trop grande disparité entre les territoires. Il faut organiser le développement d'activités nouvelles ;
- De mettre en place un observatoire économique dans les Outre-mer ;
- D'accompagner davantage les porteurs de projets par des aides techniques et financières ;
- D'établir des relations solides avec les pays environnants et de réfléchir à une coopération adaptée ;
- De réfléchir sur une « solidarité intermédiaire » , chaque territoire se devant de valoriser l'autre pour un essor commun ;
- De tenir compte du fait que le développement économique est transversal à d'autres politiques d'aménagement du territoire, notamment celles liées à la mobilité, à la valorisation des bourgs, et au juste équilibre entre développement urbain et agricole ;
- Que les intercommunalités mènent de véritables actions dans le cadre de l'économie circulaire qui permettront la création d'emplois non qualifiés tout en réconciliant développement économique et environnement ;



Contribution sur la thématique « Les fonds européens : constat et perspective »

Il ressort des Rencontres Interco's :

- L'importance de la qualité de la relation entre EPCI et autorités de gestion dont dépend une consommation optimale des fonds. Trois indicateurs sont essentiels : taux de consommation, taux de paiement et indicateur de performance ;
- L'urgence de faciliter l'instruction des dossiers, notamment par des délais plus raisonnables, identifiés préalablement et respectés par les autorités de gestion afin que les porteurs de projets (collectivités ou autres) puissent avoir une visibilité financière et technique de leur projet à court terme ;
- La nécessité de réduire/respecter les délais de versements des fonds ;
- D'adapter les programmations en fonction des besoins réels des territoires en menant à bien en amont des expertises et en consultant tous les acteurs (publics et privés) sur place. De prendre en compte les réalités des territoires et répondre à leurs besoins réels. D'aligner les dotations des territoires d'Outre-mer sur celles établies pour ceux de l'hexagone. L'Union Européenne doit absolument prendre en compte les spécificités des Outre-mer. Il y va de la pérennité des institutions locales ;
- Certaines opérations étant cofinancées à hauteur de 85% par l'Europe que les collectivités doivent elles-mêmes avancer, de réfléchir sur une institution type « *banque relais* » qui permettrait d'assurer l'avance des fonds. Cette institution doit être une véritable structure intermédiaire ;
- La volonté des élus que les autorités de gestion mettent en place de véritable plan de formations de leurs agents chargés de l'instruction des dossiers afin de répondre efficacement aux sollicitations des porteurs de projets ;
- L'importance que les autorités de gestion investissent dans des programmes de communication efficaces au début et au cours des programmations afin que les éventuels porteurs de projets puissent avoir de la lisibilité sur l'état des programmations ;



Contribution sur la thématique « Quelles solutions pour l'adaptation au changement climatique »

Réfléchir sur les mutations climatiques, c'est réfléchir sur l'ensemble des politiques nécessaires à nos territoires : transports, urbanisme, enjeux énergétiques, biodiversité...

- Mettre l'accent sur la mobilité électrique et la mise à disposition de véhicules électriques avec comme finalité l'autopartage. Cette stratégie peut être menée sur l'ensemble des territoires ultramarins. Elle implique de nouveaux usages et de nouvelles méthodes de déplacements auxquels il faut associer la population ;
- Mener une stratégie à l'instar de la CINOR avec son PCAET, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris la population ;
- Réadapter la réglementation : au regard des risques et événements naturels récents. Définir une réglementation urbaine adaptée à ces risques. Réfléchir à de nouvelles politiques d'aménagement (ex : architecture) sur les façades littorales ;
- Au regard de l'appropriation du territoire par les populations locales, mettre en œuvre des règles d'adaptations par et pour l'action publique locale afin de permettre un développement territorial plus approprié. L'objectif est de redonner de la capacité de développement à l'espace urbain dans un contexte de changement climatique ;

Interco' Outre-mer , sur la base de ces observations, s'engage à mener des actions concrètes avec les intercommunalités ultramarines.

Mayotte, le 13 décembre 2018

Mikidache HOUMADI

Président d'Interco' Outre-mer